

DECISION

n° PF-2024-12-03

relative aux tarifs des formations autofinancées 2024-2025 – Summer School

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération n° CA 2023 – 76 du conseil d'administration du 26 septembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Directeur ;

Vu la décision n° PF-2024-04-02 relative aux tarifs des formations autofinancées 2024-2025 ;

Le Directeur de l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE décide :

Article 1. Tarifs

Les dispositions de la décision n° PF-2024-04-02 susvisée relatives à la tarification de la *Toulouse Summer School in Quantitative Social Sciences* sont abrogées.

Le tarif de la formation est établi à :

Diplôme	Tarifs 2024-2025
Toulouse Summer School in Quantitative Social Sciences	455€ Droit SCD non inclus

Le montant de la participation annuelle au SCD (« Droit SCD ») ainsi que les droits d'inscription Licence et Master sont susceptibles d'être révisés chaque année.

Les autres dispositions de la décision n° PF-2024-04-02 demeurent inchangées.

Article 2. Entrée en vigueur

Ce tarif est appliqué pour la session 2025 de la Summer School.

Article 3. Mise en conformité réglementaire

La présente décision sera transmise à la Rectrice de Région académique Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE.

Fait à Toulouse, le 17 décembre 2024,

Le Directeur,


Christian GOLLIER